

Rapport semestriel 30.06.2018

Fund Life Opportunity Selection 2

Table des matières

Table des matières.....	1
1. Définition	2
2. Politique d'investissement de Fund Life Opportunity Selection 2.....	2
3. Composition d'AXA Life Opportunity Selection 2 en montants et pourcentages au 30 juin 2018.....	3
4. Gestionnaires	3
5. Mouvements dans la composition du portefeuille AXA Life Opportunity Selection 2 en 2018 (en euro).....	3
6. Evolution de la valeur de l'actif AXA Life Opportunity Selection 2.....	3
7. Evolution graphique de la valeur de l'unité d'AXA Life Opportunity Selection 2.....	4
8. Description des risques	4
8.1. Situation du risque	4
8.2. Indicateur de risque : la classe de risque	4



1. Définition

Life opportunity selection 2 – AXA Belgium Finance (NI) est un produit d'assurance-vie de la « branche 23 », émis par AXA Belgium et lié à un fonds d'investissement interne, propriété d'AXA Belgium, appelée ci-après « l'entreprise d'assurance ».

Ce fonds est géré par AXA Belgium dans l'intérêt exclusif des souscripteurs ou des bénéficiaires des conventions d'assurance qui lui sont liées. Le versement effectué par le souscripteur est investi dans le fonds d'investissement interne « Fund Life Opportunity Selection 2 » et converti en un nombre de parts de ce fonds d'investissement interne, appelées « unités ».

Durée du fonds d'investissement interne

Le fonds a une durée fixe de 8 ans et 11 mois.

Prise d'effet : 06/12/2013

Terme : 06/11/2022.

Le produit d'assurance-vie life opportunity selection 2 offre, en cas de vie de l'assuré à l'échéance finale, le remboursement du capital net investi (versement après déduction de la taxe de 2% et des frais d'entrée de max. 3,5%) majoré de 100% de la plus-value (calculée selon les modalités fixées dans le règlement de gestion) qui résulterait de l'augmentation éventuelle d'un panier équilibré de deux fonds d'investissement: DNCA Invest Eurose (Class A) et Ethna Aktiv E (T) sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur (AXA Belgium Finance NL) et/ou du garant (AXA Bank Europe sa) de l'Euro Medium Term Note. Le droit au remboursement du capital net investi et la plus-value sont, en effet, uniquement assurés à l'échéance finale du contrat life opportunity selection 2, sous réserve de la faillite de l'émetteur et/ou du garant.

Tout retrait d'une partie des unités de votre contrat entraîne une diminution immédiate et proportionnelle de cette garantie de rendement.

Le risque financier est supporté par les souscripteurs.

Les conséquences en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant de l'EMTN sont également à la charge du souscripteur. Il peut arriver que le souscripteur perde complètement ou partiellement son capital net investi et que la plus-value ne soit pas attribuée ou seulement partiellement.

Le produit d'assurance-vie life opportunity selection 2 ne donne pas droit à une participation aux bénéfices.

2. Politique d'investissement de Fund Life Opportunity Selection 2

L'objectif d'investissement du fonds interne est qu'à la date terme du contrat, les prestations en cas de vie de l'assuré correspondent au capital net investi (versement après déduction de la taxe de 2% et des frais d'entrée de max. 3,5%) majoré de 100% de la plus-value (calculée selon les modalités fixées dans le règlement de gestion) qui résulterait de l'augmentation éventuelle d'un panier équilibré de deux fonds d'investissement: DNCA Invest Eurose (Class A) et Ethna Aktiv E (T) sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur (AXA Belgium Finance NL) et/ou du garant (AXA Bank Europe sa) de l'Euro Medium Term Note dans lequel le fonds interne investit exclusivement.

AXA Belgium ne répond pas de la défaillance de ce garant et/ou de cet émetteur, dont les conséquences restent à charge des souscripteurs. Tout retrait d'une partie des unités du contrat entraîne une diminution immédiate et proportionnelle de cette garantie de rendement.

Le fonds d'investissement interne « Fund Life Opportunity Selection 2 » investit ses actifs (les versements nets cumulés – après déduction de la taxe de 2% et des frais d'entrée de max. 3,5% - des souscripteurs dans life opportunity selection 2) à concurrence de 100% dans un Euro Medium Term Note (code ISIN: XS0972996507) exclusivement réservé aux investisseurs institutionnels. Il est émis par AXA Belgium Finance (NL) et son remboursement est garanti par AXA Bank Europe sa.

AXA Bank Europe sa. a deux notations publiques attribuées par des agences de notation indépendantes:

- Standard & Poor's: A+/A-1 met stabiel vooruitzicht



- Moody's: A2/P-1 met negatief vooruitzicht

Il s'agit des notations au 03/04/2018. Celles-ci sont revues à intervalle régulier et peuvent être adaptées. Le risque financier est supporté par les souscripteurs.

3. Composition d'AXA Life Opportunity Selection 2 en montants et pourcentages au 30 juin 2018

Fonds interne	Actif	ISIN	Devise	Quantité	Cours	Valeur (€)	% Portefeuille	% Actif
Fund Life Opportunity Selection 2	AXA Belgium Finance (NL) B.V. - Life Opportunity Selection 2	270109	EUR	258.490	107.55	27.800.315	100,00%	100,00%

L'actif sous-jacent est constitué des actifs à revenu fixe et une partie optionnelle. La valeur de la partie optionnelle s'élève à 8,91% du total actif.

4. Gestionnaires

Gestionnaire du fonds interne Fund Life Opportunity Selection 2

AXA Belgium SA
Place du Trône 1,
1000 Bruxelles

5. Mouvements dans la composition du portefeuille AXA Life Opportunity Selection 2 en 2018 (en euro)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Souscription	0	0	0	0	0	0
Remboursement	0	0	0	-161.000	-115.000	-208.000
	0	0	0	-161.000	-115.000	-208.000

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Souscription	0	0	0	0	0	0
Remboursement	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

6. Evolution de la valeur de l'actif AXA Life Opportunity Selection 2

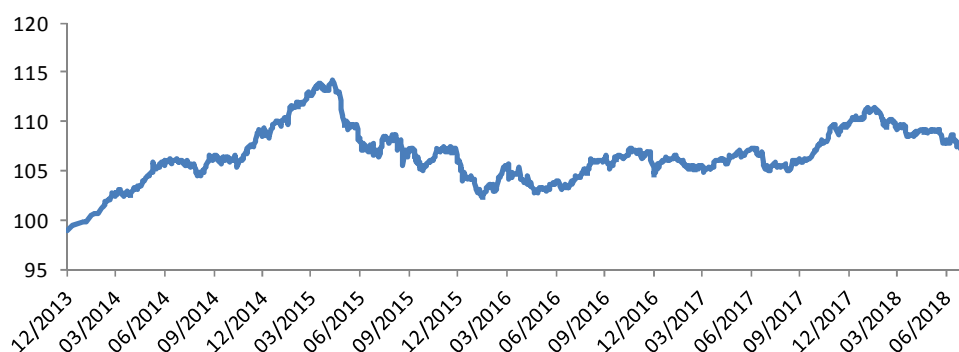
Fonds interne	Actif	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018
Fund Life Opportunity Selection 2	AXA Belgium Finance (NL) B.V. - Life Opportunity Selection 2	30.337.862	29.111.874	27.800.315



7. Evolution graphique de la valeur de l'unité d'AXA Life Opportunity Selection 2

Le graphique donne l'évolution depuis le lancement jusqu'à 30/06/2018

AXA Life Opportunity Selection 2



8. Description des risques

8.1. Situation du risque

- **d'un risque de crédit:** si l'émetteur et/ou le garant (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital.
- **d'un risque de fluctuation du cours:** si vous cédez avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Vous n'avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant taxe et frais) qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité :** cet instrument de dette n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant taxe et frais).

8.2. Indicateur de risque : la classe de risque

La classe de risque offre une indication du risque lié à un investissement.

Elle se calcule sur la base de l'écart type sur une base annuelle des rendements mensuels, exprimés en euro.

Les classes de risque sont définies comme suit :

- classe 0 : l'écart type se situe entre 0 et 2,5%
- classe I : l'écart type se situe entre 2,5% et 5%
- classe II : l'écart type se situe entre 5% et 10%
- classe III : l'écart type se situe entre 10% et 15%
- classe IV : l'écart type se situe entre 15% et 20%
- classe V : l'écart type se situe entre 20% et 30%
- classe VI : l'écart type est supérieur à 30%

Evolution de la classe de risque d'AXA Life Opportunity Selection 2:

- Classe de risque au 30 juin 2018: III

